

Infosite Natura 2000

n° 2
Avril 2013

Ornière à Sonneur à ventre jaune © Biotope



Diffusé à l'automne 2012, le premier bulletin d'information «Infosite» vous présentait la démarche Natura 2000 mise en place sur le site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé », les motivations qui avaient amené l'État à l'inscrire dans le réseau européen Natura 2000 et le bilan du diagnostic écologique du site.

Ce second bulletin a pour vocation de vous renseigner sur l'état d'avancement de cette démarche. Vous aurez l'occasion de découvrir, à sa lecture, les différents travaux menés depuis 2011, notamment à travers un bilan du diagnostic socio-économique qui met l'accent sur les activités humaines qui participent à la vie de ce territoire.

La prise en compte des richesses biologiques et des usages du site est une étape indispensable pour orienter la mise en place du programme d'actions, finalité de la démarche.

Bonne lecture !

L'ÉQUIPE BIOTOPE

Les richesses biologiques observées sur le site

8 habitats d'intérêt communautaire

- Des végétations de milieux humides et aquatiques : formation à Potamots ;
- Des végétations de milieux ouverts : prairie maigre de fauche, pelouse calcaire et mégaphorbiaie ;
- Des végétations de milieux boisés : frênaie-chênaie subatlantique à Primevère, aulnaie-frênaie, hêtraie-chênaie à Houx, hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois.

4 espèces animales d'intérêt communautaire

- 1 espèce d'amphibiens : le crapaud Sonneur à ventre jaune ;
- 1 espèce de coléoptères : le Lucane cerf-volant ;
- 2 espèces de chauves-souris : le Grand Murin et le Grand Rhinolophe

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des «Bois des Réserves, des Usages et de Montgé», lancée au mois de février 2011 a franchi un cap important avec la finalisation des diagnostics écologique et socio-économique. Ces derniers ont permis l'identification des principaux enjeux du territoire et donnent aujourd'hui un cadre cohérent à la définition du programme d'actions, outil opérationnel de la mise en œuvre du DOCOB.

Intégrant à la fois les grands enjeux écologiques liés à la conservation de la biodiversité et l'ensemble des activités humaines de ce territoire, les mesures proposées (contrats et charte Natura 2000 notamment) seront définies en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les sites, avec la volonté affirmée d'une appropriation locale de ce projet de territoire. C'est là tout l'enjeu de la mise en place du réseau Natura 2000 sur le terrain.

Jacques Rousseau
président du comité de pilotage

Le but des diagnostics ?

Diagnostic socio-économique

- Identifier les acteurs du site et leurs intérêts respectifs ;
- Inventorier et cartographier les données humaines et économiques ;
- Identifier les principaux enjeux humains.

Diagnostic écologique

- Inventorier et cartographier les habitats naturels et les habitats d'espèces végétales et animales ;
- Identifier les principaux enjeux biologiques

Le diagnostic socio-économique : un bilan des activités humaines



Forêt communale © Biotope



Ornière à Sonneur à ventre jaune en eau © Biotope



Ornière à Sonneur à ventre jaune vide de son eau après le passage d'engins agricoles © Biotope



Reboucher les ornières principales et conserver une ornière à droite qui ne gênera pas la circulation © Biotope



Pneus entreposés en forêt © Biotope

Les décharges sauvages

Quelques décharges sauvages comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts... ont été recensées sur le site. Ces dépôts sont peu fréquents mais sont répartis sur l'ensemble du site Natura 2000. Certaines décharges concernent directement des habitats d'intérêt communautaire et constituent en outre un désagrément pour l'environnement local.



Forêt mature sur le site © Biotope



Mirador de chasse sur le site © Biotope

Loisirs motorisés

La pratique des loisirs motorisés (quads et motos) est occasionnelle sur le site. Cette pratique engendre une dégradation des chemins, la destruction des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (ornières) et la destruction possible d'individus et des œufs par écrasement.

Dans le but de mieux protéger le Sonneur à ventre jaune sur la commune de Vendrest, un arrêté communal n°2001-02 interdisant la circulation des 4x4 sur les chemins communaux a été érigé le 23 janvier 2001.

Le remblai des chemins

Certains chemins comportent de nombreuses ornières qui sont créées par le passage de véhicules pendant l'hiver. Ces chemins deviennent impraticables pour les véhicules, ils sont alors parfois empierrés pour les stabiliser.

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune utilise les ornières comme lieu de reproduction, elles sont donc indispensables à sa survie.

Le remblai des ornières doit être effectué en fin d'hiver avant la reproduction des crapauds et l'idéal est de laisser une petite ornière sur le côté du chemin pour maintenir en partie son habitat sans gêner la circulation des véhicules.

Sur le site, les espaces agricoles couvrent une surface d'environ 180 ha, soit **20,8 % de la surface totale du SIC** :

- 154,7 ha en culture ;
- 6,95 ha en friche ;
- 9,05 ha en prairie de fauche ;
- 8,75 ha en prairie pâturée, dont la majorité se trouve sur le secteur ouest, au niveau du village de Chaton.

Sur le site Natura 2000, huit agriculteurs exploitent des terres, et parmi eux 3 sont également éleveurs.

l'élaboration du document d'objectifs a pour vocation de constituer une sorte de plan de gestion concerté du territoire, « en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales » (Directive Habitats-Faune-Flore). En parallèle du diagnostic écologique, il apparaît donc important de faire le bilan des activités humaines en échangeant avec les acteurs locaux.

Des consultations ont ainsi été réalisées, permettant de recueillir des données sur le territoire, les avis, les attentes, mais aussi les craintes des acteurs locaux quant à la mise en place du dispositif Natura 2000.

Le diagnostic socio-économique permet d'identifier les interactions entre habitats et espèces d'intérêt communautaire d'une part, et activités humaines d'autre part. Celles-ci peuvent être négatives (destruction d'habitats, dérangement) ou positives (entretien des milieux ouverts) vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt européen.

aines



dée
ns de

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SUR LE SITE

La chasse sur le site : L'ensemble du site Natura 2000 est chassé. Les principales espèces prélevées sont le grand gibier (sanglier, chevreuil) et le petit gibier de plaine (faisan, perdrix).

La randonnée pédestre et équestre sur le site : Afin de découvrir le Pays de l'Ourcq, deux itinéraires de petite randonnée passent au sein du site Natura 2000 : les vallons de Coulombs et les coteaux de Vendrest.

LA SYLVICULTURE SUR LE SITE

Sur le site, la gestion est généralement conduite en taillis sous futaie (sur une période de 25-30 ans) avec production de bois de chauffage et support de l'activité cynégétique. Les zones de bois mûrs (de taille très variable) sont renouvelées par régénération naturelle. La forêt communale de Vendrest et de Dhuisy, gérée par l'Office National des Forêts, appartient en indivision aux communes de Vendrest pour deux tiers et de Dhuisy pour un tiers. Elle occupe une surface d'environ 160 ha et est divisée en 31 parcelles. Cette forêt bénéficie d'un régime forestier depuis 1843. L'Office National des Forêts a établi un plan d'aménagement qui a été révisé en 2001 pour la période 2002-2012.

Les boisements représentent les principaux milieux naturels sur le territoire du site Natura 2000. Ils couvrent une superficie de plus de 645 ha soit plus de 74 % de la superficie du Site d'Importance Communautaire (SIC).

Les boisements sont caractérisés par un fort morcellement du foncier au nord-ouest du site. Une multitude de propriétaires se partagent le territoire. La taille des propriétés est très variable, allant de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Il est important de rappeler que la totalité des boisements est classée en espace boisé à conserver, à protéger ou à créer (EBC) dans les documents d'urbanisme.



Tas de bois après exploitation sur le site © Biotope

CONCERTATION ET INFORMATION

Les maîtres mots de la mise en place de la démarche Natura 2000

La communication est une composante majeure dans la mise en place du réseau Natura 2000. Lors de la phase de diagnostic, l'accent a notamment été mis sur l'organisation de consultations auprès d'un maximum d'acteurs.

L'organisation de groupes de travail thématiques dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions est un autre temps fort de l'implication des acteurs locaux dans la démarche de mise en place collective du dispositif Natura 2000 sur le territoire. En complément de ces réunions de travail, la communication autour de Natura 2000 passe également par la diffusion d'informations auprès d'un large public, par le biais des infospotes, mais également grâce à une exposition composée de six panneaux, spécialement conçue autour de Natura 2000 sur le site.

L'agriculture sur le site



Premier panneau de l'exposition itinérante « Natura 2000 sur le site Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

Présentation du site Natura 2000

ÉTAT D'AVANCEMENT

Comité de pilotage de lancement du DOCOB :

Le premier comité de pilotage s'est tenu à la salle des fêtes de Vendrest le 1^{er} avril 2011. Ce premier comité de pilotage a eu pour objet de présenter à ses membres le site et la démarche Natura 2000 ainsi que la méthode et le déroulement du DOCOB.

Comité de pilotage de présentation des diagnostics écologique et socio-économique :

Le second comité de pilotage s'est tenu au siège de la Communauté de communes à Ocquerre le 10 février 2012. Ce second comité de pilotage a eu pour but de présenter les diagnostics écologique et socio-économique ainsi que de proposer des ateliers thématiques. Il s'agit d'une étape importante de l'élaboration du DOCOB, au cours de laquelle la concertation avec les acteurs locaux occupe une place capitale. Celle-ci passe notamment par la constitution de groupes de travail thématiques regroupant acteurs du territoire et spécialistes. Ces derniers, organisés en juin 2012 et janvier 2013, valident les propositions de mesures permettant de répondre aux différents objectifs de conservation fixés par le DOCOB.

LES OUTILS

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place. Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera alors désignée par le collège des collectivités/groupements de collectivités du comité de pilotage.

La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux, à travers un dispositif contractuel basé sur le volontariat et décliné selon trois modalités :

- **Les contrats Natura 2000**, établis entre l'État et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayants droit, sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires et rémunérées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.
- **Les Contrats Natura 2000 Agricoles**, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), outils contractuels pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC via le formulaire S2 jaune et situées dans le site Natura 2000.
- **La Charte Natura 2000**, comprenant des engagements et recommandations, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

D'autres actions (« contrats autres ») peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de gestion, de communication, de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de suivi... Elles sont alors susceptibles de bénéficier de sources de financement extérieures lorsqu'elles ne rentrent pas dans le champ des dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Natura 2000.

NAVIGUER SUR :

- Portail Natura 2000 <http://www.natura2000.fr/>
- Site de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm (en anglais)

LIRE SUR LE SUJET :

- Collectifs, 2002. Cahier des habitats. La documentation française.
- Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 - RNF/ATEN. Disponible à l'ATEN - 2, place Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 1.
- « Natura 2000 Infos » (lettre d'information nationale sur Natura 2000). Disponible au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, DNP, Bureau des habitats naturels - 20, avenue de Ségur 75032 PARIS 07 SP. « Lettre d'information Natura 2000 » (lettre d'information de la Commission Européenne). Disponible à la DG XI - D2, TRMF 02/04, Commission Européenne - 200, rue de la Loi B-1049 BRUXELLES.

EXPRESSION LIBRE

Commentaires, questions, recommandations, vous êtes propriétaires, usager, gestionnaire?... Apportez votre participation à cette démarche en nous contactant.



Remblai d'un chemin par dépôts de pierres © Biotope

qui contacter et comment ?

Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
 M^{me} Anne Suy et M. Géry Waynel
 2 avenue Louis Delahaye
 77 440 Ocquerre
 01 60 61 55 00
developpement.durable@paysdelourcq.fr

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
 M. Roland Rodde
 288 rue Georges Clemenceau
 ZI de Vaux-le-Pénil - BP 596
 77 005 Melun Cedex
 01 60 56 71 71
roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France
 M. Olivier Patrimonio
 Service Nature, Paysages et Ressources
 10 rue Crillon
 75 194 Paris cedex 04
 01 71 28 44 95
olivier.patrimonio@devl.gouv.fr

Biotope
 M^{me} Céline Berniard
 125-127 rue Morère
 Faubourg Bannier
 45 000 Orléans
 02 38 61 07 94
cberniard@biotope.fr

Voies Vertes
 M. Cyrille Floc
 4 rue Morère
 75 014 Paris
 01 40 09 04 37
sfroc@biotope.fr

qui contacter et comment ?



Direction de la publication : M. Michel Fouchault, président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, 2 avenue Louis Delahaye, 77 440 Ocquerre

Réalisation : Biotope - Février 2013